

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – n°2/2019

POINT DE VUE 

L'accompagnement, pour travailler autrement. Vraiment ?

La notion d'accompagnement s'est imposée ces dernières décennies à travers différents corps de métiers allant jusqu'à rebaptiser les contrôleur-euse-s de train en accompagnateur-trice-s de train ! Pourquoi ce recours actuel et généralisé à une notion finalement ancienne ? Quel écho avec nos pratiques associatives d'éducation relative à l'environnement ?

L'accompagnement, c'est quoi ?

Partageant la même racine que le compagnonnage avec son radical *compagn*, de la famille de « copain » qui signifie *partager le même pain* (co-pain), accompagner signifie *être avec l'autre en participant activement à son changement, en intervenant dans son destin* mais sans jamais décider à sa place (Vial 2007, p.2-3, 9), en toute autonomie. L'autre peut tout autant être un individu qu'un groupe.

Parmis les deux types d'accompagnement distingués par Maëla Paul² (2012), l'« accompagnement/visée » est celui qui fait le plus sens dans notre contexte associatif. Ce type d'accompagnement consiste à dynamiser une personne/un groupe dans l'accomplissement d'un projet. Dans notre cas, il s'agit de la réalisation d'un projet en éducation à l'environnement porté par un-e ou des professionnel-le-s d'une structure telle que l'école, par exemple.

Tout accompagnement vise à la fois l'autonomisation des personnes accompagnées (visée constructive) et un résultat (visée productive) tel que la réalisation d'un projet ou d'une action concrète (Paul 2012, p.14). Dans notre contexte associatif, il s'agit de soutenir des professionnel-le-s afin qu'ils-elles puissent arriver « là où ils-elles veulent aller » et renforcer leur autonomie et leurs capacités en gestion de projets ErE au sein de leur structure.

Quelques rôles joués par les accompagnateur-trice-s

Il n'existe pas de référentiel unique permettant de catégoriser cette approche professionnelle. À défaut, nous pouvons mettre en exergue quelques grands rôles des accompagnateur-trice-s.

Le rôle de **facilitateur** est précieux pour le travail d'identification et d'analyse des besoins, demandes, objectifs et actions à mener par/avec les personnes accompagnées dans le cadre de leur projet d'ErE. Le ou la facilitateur-trice est aussi un soutien dans la résolution des problèmes rencontrés.

Le rôle d'**expert** assure les apports théoriques et pédagogiques nécessaires tant à la réalisation du projet d'ErE qu'à son appropriation par les porteurs et porteuses du projet. Ce rôle d'expertise ne doit pas être compris comme une sorte de transmission de savoir théorique allant de l'expert aux novices. Il s'agit plutôt d'un rôle d'*agent de transfert des connaissances* reposant sur le « mouvement d'un savoir-faire scientifique, technologique et organisationnel, y compris professionnel et pédagogique, entre partenaires [entre accompagnant-e-s et accompagné-e-s] en vue d'augmenter l'expertise et de renforcer l'efficacité d'au moins l'un de ces partenaires ». (Potvin, p.4).

Le rôle de **révélateur** consiste à amener les enseignant-e-s à prendre conscience de leurs ressources et d'aider la personne à « activer ses

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Karima
METTIOUI • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN
BERG

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

Point de vue

- L'accompagnement, pour travailler autrement. Vraiment ? 1

Espace membres

- Quels sont les besoins et le niveau de formations des associations d'ErE ? 4

Epinglé pour vous

- Retours AG 2019 5

Le Coin du juriste

- Code des sociétés et des associations : ce qui change pour vous 6

suite en page 2 

connaissances antérieures, établir des liens avec les nouvelles connaissances et transférer le fruit de ses apprentissages en situation réelle » (Idem p.6).

Le rôle d'**interface** de l'accompagnant-e est de pouvoir travailler en réseau, être capable de prendre ou de passer le relais à d'autres professionnel-le-s ou structures institutionnelles. Dans notre contexte, le rôle d'interface pourrait assurer un relais entre, par exemple, les écoles et les associations ou les administrations environnementales, dans leurs attentes respectives. Il s'agit, en fait, de favoriser l'intégration des personnes accompagnées dans une communauté de pratiques en favorisant le réseautage.

Le rôle d'**animateur de groupe**, participe « *au maintien de bonnes relations sociales entre les participant-e-s pour atteindre les objectifs visés.* » (Ibidem p.7) et assure un cadre sécurisant pour les personnes accompagnées.

Dans son rôle de **catalyseur**, l'accompagnateur suscite auprès des personnes accompagnées un questionnement réflexif et une analyse de leurs pratiques dans l'action et par l'action [Potvin, p.6], soutenant ainsi tant la concrétisation d'une action (ou d'un projet) que son inscription durable au sein de la structure.

La posture de l'accompagnant-e, un équilibre à rechercher ?

Si les différents rôles, cités ci-dessus, sont souvent repris comme faisant partie de l'accompagnement, ils ne font cependant pas l'unanimité !

Le point de vue de Vial sur l'accompagnement nous invite à la prudence et à nous questionner tant sur la relation entretenue entre les personnes accompagnées et l'accompagnateur-trice que sur la notion de projet dans notre contexte d'éducation permanente. Il est, en effet, important de se demander si la logique et les valeurs qui sous-tendent l'organisation par projet, née au sein du secteur industriel, ne met pas à mal le travail d'autonomisation des personnes accompagnées, au profit d'une conformisation à un référentiel pré-

tabli ou a des objectifs prédéfinis, même si ce référentiel est construit avec les personnes accompagnées...

Il s'agit alors d'un **contrôle participatif** pour Vial ! Pour ce dernier, cette logique de contrôle vient à l'encontre du processus d'autonomisation des personnes accompagnées parce que si « *le guidage, c'est être devant, montrer le chemin, aider l'autre ou lui donner des trajectoires* », l'accompagnement laisse l'autre cheminer à sa façon. Cela requiert une posture d'humilité de la part de l'accompagnateur-trice qui reste à sa place « d'ami-e critique », suscitant chez l'autre la réflexion lui permettant de se sentir soutenu-e tout en lui laissant toute la liberté et l'autonomie dont il-elle a besoin pour prendre pleinement possession du processus d'accompagnement. Nous sommes dans une relation de réciprocité.

Contrairement à Vial, Paul (C2R 2004, 5), bien qu'aussi attentive à l'autonomisation des personnes accompagnées, n'identifie pas de contradiction entre la logique d'accompagnement et une posture plus dirigiste telle que celle de la guidance.

En effet, pour elle, la posture de l'accompagnateur-riche est un équilibre à rechercher qui se trouve à l'intersection de trois grandes attitudes à savoir : la **conduite** (posture plus dirigiste), la **guidance** (posture plus suggestive, de conseil) et l'**escorte** (posture plus protectrice).

Dans les faits et sur le terrain des animateurs-trices d'ErE, il n'est pas toujours facile de préserver cette autonomie des personnes accompagnées.

En effet, comme évoqué précédemment à travers la double visée de l'accompagnement, le volet « résultat » et l'efficacité professionnelle qui lui est rattachée sont entièrement assumés dans l'accompagnement. Or, le résultat attendu par l'institution n'est pas toujours en phase avec les besoins et le travail d'autonomisation des personnes accompagnées. Pourtant, l'accompagnateur-trice doit pouvoir jouer avec ces contradictions et avec le cadre institutionnel imposant des



exigences en terme de temps, d'argent mais aussi de valeurs. Comme le souligne Paul, la position de l'accompagnant-e est à l'intersection de trois exigences à savoir celle de répondre à une attente institutionnelle, entendre le groupe accompagné dans sa singularité et celle d'une efficacité professionnelle, ce qui n'est pas une mince affaire dans la réalité de terrain...

Comment réussir à ne pas penser ou agir « à la place de » face à une équipe d'enseignant-e-s peu formée à la gestion de projet et aux problématiques d'ErE, mais responsable d'un projet d'ErE au sein de leur établissement ? Comment accompagner un projet lorsque les valeurs et visions portées tant par les personnes accompagnées que par leur structure viennent titiller l'accompagnateur-trice et se placer en porte à faux avec les valeurs de son asbl ? Ou lorsque le pouvoir subsidiant du projet pose aussi des contraintes à respecter, orientant, ainsi, la manière de concrétiser le projet d'ErE. Face à tous ces acteurs et actrices, quelle vision dominera alors à travers le projet porté par les enseignant-e-s ?

Pour sortir de ce dilemme entre laisser une totale autonomie aux personnes accompagnées et rester fidèle à soi, en tant qu'accompagnateur-trice, et à l'écoute des contraintes institutionnelles, nous pouvons nous inspirer de Vial lorsqu'il fait référence au partenariat. Contrairement à la relation dite « coopérative », le partenariat effectué entre l'accompagnateur-trice et les accompagné-e-s ne nécessite pas de partager les mêmes objectifs. Même si « *chacun-e a besoin que l'autre atteigne ses objectifs pour atteindre les siens* ».

Accepter que chacun-e puisse porter ses propres objectifs, les clarifier et acter cela autour d'un contrat réalisé en début de processus d'accompagnement permet à la fois d'être à l'écoute des un-e-s des autres tout en posant un cadre sécurisant pour toutes les parties prenantes du projet d'ErE.

Si l'approche de Vial sur l'accompagnement est plus « exigeante », il peut néanmoins concevoir une part d'ambivalence dans la posture de l'accompagnant-e qui est parfois amené-e à tenir des compétences contradictoires. C'est le cas, par exemple, lorsque l'accompagnant-e définit, dès le départ, un but afin d'enclencher chez les personnes accompagnées le désir de changer. Et ce, malgré le fait que dans un processus d'accompagnement, le but appartient, en principe, à l'accompagné-e et ne peut pas être fixé à l'avance. Ce postulat peut donc être levé si le but émis est un prétexte pour enclencher l'accompagnement et sera, par la suite, redéfini par les personnes elles-mêmes. Cela fait écho avec toutes ces situations, nombreuses dans le champ éducatif, où la demande d'être accompagné-e n'émane pas forcément des personnes mais de leur institution. La demande se construit alors à travers la relation d'accompagnement et figure comme étant la première étape du dispositif d'accompagnement (p.11).



L'accompagnement, une réponse à un besoin sociétal ?

À quel besoin sociétal, cet engouement pour l'accompagnement, répond-il ? Maëla Paul nous fournit une piste de réponse en mettant en avant le fait qu'aujourd'hui - et ce depuis l'époque postmoderne - chaque personne est confrontée à devoir rechercher, en elle-même, le sens de ses actions. Paradoxalement, cette situation d'autonomie requiert, selon cette auteure, un accompagnement permettant de se découvrir soi-même grâce aux interactions avec les autres (C2R 2004, 3-4).

À côté de cette explication, une autre piste de réponse, plus actuelle, est à rechercher du côté des institutions. En effet, comme le souligne Paul Maëla : « *lorsque les institutions parlent le langage de l'autonomie, ne convient-il pas de rester critique ?* » (2012, p.14). De quelle autonomie s'agit-il ? N'y a-t-il pas « *une contradiction à pratiquer l'autonomie systématique ?* » (Idem). En la rendant systématique, cette autonomie ne risque-t-elle pas d'être imposée ? Or, l'autonomie n'est-elle pas justement une démarche allant à l'encontre de toute forme d'imposition ?

Dans un contexte de diminution de subsides, le discours sur l'autonomie peut aussi être une stratégie politique pour limiter certains coûts.

Il est, par exemple, de plus en plus attendu des équipes paramédicales de centres de jour pour enfants en situation de handicap qu'elles intègrent au suivi thérapeutique des patients, l'accompagnement des instituteurs-trice-s et des parents. Ainsi, les soins prodigués, par exemple, par le ou la kiné, peuvent, en partie, être externalisés par le biais d'un travail supplémentaire ajouté aux proches du patient. Ceux-ci ont, en effet, acquis de nouvelles compétences grâce à l'accompagnement qu'ils ont suivi...

Dans notre contexte éducatif, l'ajout de cette fonction d'accompagnateur ou accompagnatrice est moins problématique, car « *accompagner appartient aux actions d'éducation* » (Vial, p.3). Cependant, ne conviendrait-il pas de rester vigilant-e sur le fait qu'accompagner les enseignant-e-s dans leur projet d'ErE ne remplacera jamais une formation d'ErE ?

Texte rédigé par Karima Mettioui

Bibliographie

C2R, éd. 2004. « Note de synthèse effectuée à partir de l'intervention de Paul Maëla ». In *Accompagnement et formation*, 7. Dijon: C2R Bourgogne, Travail Emploi Formation.

Potvin, P. 2016. Rôles et responsabilités en accompagnement. Groupe de travail sur les rôles, responsabilités et enjeux du transfert de connaissances en éducation, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ).

https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/Roles-Accompagnateur_2016-02-04.pdf

Paul, M. L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique : l'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en soins infirmiers*, septembre 2012 ; 110 :13-20

Vial, M. 2007. « L'accompagnement professionnel, une pratique spécifique ». Retranscription de la conférence à Ariane Sud entreprendre en février 2007. http://www.michelvial.com/boite_06_10/2007-L_accompagnement_professionnel_une_pratique_specifique.pdf

Quels sont les besoins et le niveau de formations des associations d'ErE ?

Fin 2018, le Réseau IDée a effectué une enquête auprès des associations d'éducation relative à l'environnement (ErE) travaillant avec le milieu scolaire bruxellois. L'objectif était de sonder l'état et les besoins en formations. Voici en quelques traits une synthèse des résultats.

Méthodo de l'enquête

L'enquête a été menée de novembre 2018 à janvier 2019. Elle faisait suite à une demande de Bruxelles Environnement qui souhaite augmenter les compétences des associations et en particulier celles liées à l'accompagnement. Un questionnaire a été envoyé aux équipes de 30 structures - essentiellement associatives (27) et du non-marchand - travaillant avec les écoles bruxelloises. Les informations ont été récoltées anonymement.

Sur les 129 personnes à qui le questionnaire a été envoyé, 60 réponses ont été reçues, dont 56 valables.

Un focus groupe initialement envisagé pour approfondir certains aspects de l'enquête n'a pas pu être organisé faute de participants.

Portrait des répondant.e.s

Sur les 56 personnes ayant répondu, 2/3 sont des femmes et 1/3 des hommes. Une proportion qui serait en corrélation avec une tendance souvent observée dans les métiers de l'éducation et du secteur associatif, où le genre féminin est plus représenté. La répartition des âges est assez équilibrée.

L'enquête révèle sans équivoque le haut niveau de formation des répondant-es, une tendance générale du secteur. Plus de 70% d'universitaires et près de 20% de l'enseignement supérieur ! 36 personnes (64%) ont suivi des études liées à l'environnement. Parmi elles, certain-es ont suivi des formations complémentaires de type guide-nature ou éco-conseiller-ère. Un-e répondant-e sur deux a également suivi des études liées à la pédagogie. Près de 50% ont suivi une formation complémentaire en ErE citant notamment l'Institut d'Eco-Pédagogie ou Education Environnement.

Se former, une question de temps

Une majorité de répondant-es disent continuer à se former (73,2%). Le temps puis l'argent sont les obstacles principaux à se former. Les lectures permettent de se mettre à jour sur les questions environnementales, probablement sur le temps personnel. Enfin, les répondant-es ont marqué leur intérêt pour les colloques et Rencontres qui allient formation et réseautage.



Des besoins en matière d'accompagnement

Quels seraient leurs besoins de formation pour se sentir mieux outillés pour accompagner les écoles? Par ordre d'importance, les principaux besoins identifiés sont : la conduite de réunions et les techniques d'animation d'adultes ; la méthodologie de l'accompagnement ; des techniques de coaching ; l'analyse de demandes et besoins, ainsi que les méthodologies de l'ErE.

A la lecture des réponses ouvertes apparaît également un ensemble de demandes autour de la communication non violente (CNV) et de l'écoute active notamment pour répondre à des situations de relations et comportements difficiles sur le terrain et pour susciter l'intérêt.

Pour mieux comprendre le système scolaire, ils ou elles auraient besoin d'être formés sur : les contextes scolaires, le quotidien des enseignant-es et directions, les parents et la famille, le Pacte d'excellence et les référentiels...

Répertoire reseau-idee.be/formations

Plus de la moitié des répondant-es connaissent le répertoire des formations (papier et en ligne) mis en place par le Réseau IDée et rassemblant les formations proposées (ou recherchées) par le secteur. A la lecture des réponses reçues, le répertoire des formations en ErE, les thématiques pourraient encore s'élargir (climat, transition, économie circulaire...) sous réserve d'une offre appropriée. La création d'une rubrique spécifique aux formations de type accompagnement pédagogique, développement personnel, relations interpersonnelles... viendrait à point.

Perspectives

Sur base, notamment, des résultats de cette enquête, Bruxelles-Environnement va développer une stratégie de formation auprès des équipes éducatives des écoles, des jeunes et des associations d'ErE. L'objectif est d'amplifier l'accompagnement et ainsi la pérennité des projets d'ErE dans les écoles en région bruxelloise. Il souhaite mandater le Réseau IDée pour coordonner l'analyse et l'offre de formations.

Joëlle van den Berg

Contact pour plus d'informations sur l'enquête :
karima.mettioui@reseau-idee.be

Lien vers l'enquête complète : <https://www.reseau-idee.be/enquete/pdf/Enquete-besoins-formation.pdf>

RETOURS AG 2019

121

Après l'adhésion des asbl **Graine de(n)vie**, qui propose des formations pour devenir animateur nature et des activités pour les enfants, et de **Ecoscénique** (voir ci-dessous), notre réseau compte désormais 121 membres effectifs ! Encore bienvenue à eux !

Tous nos membres sont sur www.reseau-idee.be/membres

Usages du spectacle dans nos pratiques

Pour notre nouveau membre Ecoscénique, la transition écologique doit également être une transition culturelle. La petite association s'appuie donc sur l'expression artistique - merveilleux vecteur d'émotion - pour sensibiliser et éduquer à l'environnement. Ils ont actuellement deux activités phare, auxquelles vous pouvez faire appel :

- **L'Ecran des possibles** propose des séances de cinéma « clé sur porte », suivies de débats, d'échanges et de rencontres avec des acteurs locaux en mouvement, en vue de sensibiliser un public aux enjeux du développement durable et de la transition.
- **Des spectacles (humoristiques)** axés sur le rapport de l'homme à la nature sauvage et les dangers environnementaux et sanitaires des pesticides. Les représentations sont généralement suivies de débats.

Lors de l'AG, après la présentation drôle et décalée de l'association, interprétée par Virginie Hess et Frédéric Jomiaux (Ecoscénique), nous avons enchaîné par un tour de table : « *Et vous, quels sont vos usages des outils de type "spectacle", dans ou en dehors de vos pratiques ?* » « *Mes animations, c'est un peu un spectacle* », répond l'un. « J'ai invité la conférence gesticulée Radical, se rappelle une autre, « je conseille le dessin animé "l'île aux chiens" », le film « La belle verte » ou encore ... De nombreuses références utiles à découvrir sur le PV en ligne !

www.reseau-idee.be/ag

CA : 3 nouvelles candidatures

Gaëtane Coppens	Mathieu Le Clef	Vanessa Rasquinet
Gaëtane enseigne les sciences depuis 20 ans dans une école où elle mène des projets d'ErE. Elle a créé l'asbl Sciences inverses pour encourager les classes inversées, les pédagogies actives et l'intelligence collective. Impliquée dans Teachers for Climate.	Mathieu est devenu coordinateur d'Empreintes - CRIE de Namur, après y avoir été responsable du département « mobilisation ». Il est/a été aussi administrateur de plusieurs associations : RCR, Fédération de MJ, OJ Arc-en-Ciel...	Vanessa a commencé sa carrière au RID en 2001. Elle est éco-conseillère et agronome de formation. Elle gère aujourd'hui le CRIE de Liège. Sa candidature vient à la suite du départ de Martine du CA. Merci et au revoir Martine !

Nos 11 administrateurs/trices

1. Anne Bauwens (présidente) / ScienceInfuse-UCL
2. Gaëtane Coppens (enseignante)
3. Xavier Dallenogare / GoodPlanet
4. Isabelle Lamfalussy / Société Royale Forestière de Belgique
5. Mathieu Le Clef / Empreintes - CRIE de Namur
6. Danielle Marvel / Le Petit Foriest Wolu Vert
7. Thierno Ndiaye / COREN
8. Sara Peeters / Institut d'Eco-Pédagogie
9. Vanessa Rasquinet / Education Environnement - CRIE de Liège
10. Jean-François Rixen / écoconso
11. Yves Wauters (trésorier) / Ferme Pédagogique Maximilien

Conclusion de la table « fédération »

Le groupe autour de la table « fédération » attire l'attention sur le fait que le rôle de fédération du Réseau IDée ne doit pas l'amener à trop se disperser et qu'il faut veiller, d'abord, à continuer la concertation entre les acteurs et l'appui aux membres.

A propos du Mémoire, il est estimé essentiel d'inscrire l'ErE dans les déclarations gouvernementales (et lors de la rencontre des cabinets) avec pour priorités, le suivi des engagements, le niveau scolaire et le soutien au secteur ErE.

Enfin, il apparaît que la demande (des publics) sur les questions du changement climatique et de la biodiversité est trop faible et qu'il serait utile de l'accentuer, par exemple via des moyens des pouvoirs publics.

- Pour en savoir plus, lire l'annexe au PV de l'AG, sur www.reseau-idee.be/ag

Conclusion de la table « faire réseau »

Des Rencontres tous les deux ans, cela semble trop long pour répondre aux besoins exprimés et partagés par tous les participants à cet atelier : mieux se connaître - à la fois à entre animateur ErE mais aussi avec des acteurs d'autres secteurs - prendre le temps de réfléchir, partager, co-construire... Bref, trouver les moyens de se voir plus souvent !

- Pour en savoir plus, lire l'annexe au PV de l'AG, sur www.reseau-idee.be/ag



Marie BOGAERTS



Code des sociétés et des associations : *ce qui change pour vous*

Le contexte juridique des ASBL a été profondément modifié par plusieurs textes réglementaires adoptés entre 2017 et 2019. Le plus emblématique est probablement le tout nouveau Code des Sociétés et Associations entré en vigueur en mai 2019. En attendant, cette proximité nouvelle entre asbl et société est déjà à l'œuvre dans plusieurs textes adoptés au préalable. Ainsi :

1. Depuis le 1^{er} mai 2018 (loi du 11 août 2017), la réorganisation judiciaire et les faillites s'appliquent aussi aux asbl et la responsabilité des administrateurs y est accrue .

2. Depuis le 1^{er} novembre 2018 (loi du 15 avril 2018), les notions de commerçant et d'acte de commerce ont disparu au profit de la notion d'entreprise visant toutes les personnes morales, en ce compris les ASBL. Cela implique notamment qu'à partir de cette date :

- Les litiges concernant une ASBL sont portés devant le Tribunal des Entreprises (ex-Tribunal de Commerce) ;

- Les ASBL existantes doivent s'inscrire auprès d'un guichet des entreprises (NB : la date d'entrée en vigueur de cette mesure reste à déterminer par Arrêté Royal).

3. L'entrée en vigueur du Code des Sociétés et Associations implique que :

- Les nouvelles ASBL (ou les ASBL qui optent pour le nouveau régime lors d'une modification statutaire avant le 1^{er} janvier 2020) sont soumises à toutes les dispositions du nouveau Code des sociétés et associations à partir du 1^{er} mai 2019.

- Les ASBL existantes sont soumises à la nouvelle législation à partir du 1^{er} janvier 2020. Elles disposent toutefois d'un délai expirant le 1^{er} janvier 2024 pour mettre leurs statuts en conformité par rapport aux nouvelles dispositions. Sauf concernant les règles impératives auxquelles il faut se conformer dès le 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Le délai de convocation de l'AG passe à 15 jours (avant, 7 jours);
- Mention du numéro d'entreprise sur tous les actes, factures, communications, lettres, signatures d'e-mail. Par ailleurs, ces documents devront aussi mentionner, outre l'adresse du siège social, un numéro de compte en banque dont l'asbl est titulaire.

Nous développerons plus en détail, dans un prochain article, d'autres implications pour les asbl de la mise en œuvre du nouveau Code des sociétés et des associations.

Le registre UBO : à compléter pour le 30 septembre 2019 au plus tard !

En outre, plusieurs obligations administratives nouvelles s'imposent aux asbl (et aux entreprises), notamment l'obligation de recueillir et conserver dans un registre « UBO » des informations adéquates, exactes et actuelles sur leurs bénéficiaires effectifs. Les administrateurs (en tant que représentants légaux de l'asbl) ont jusqu'au 30 septembre 2019 pour transmettre ces données par voie électronique. Ils peuvent aussi mandater spécifiquement un tiers à cet effet. La nouvelle base de données a pour objectif d'identifier qui se trouve réellement derrière chaque société, a(i)sbl ou entité juridique.

Qui sont les bénéficiaires effectifs ?

- Les membres du conseil d'administration
- Les personnes qui sont habilitées à représenter l'association
- Les personnes chargées de la gestion journalière
- Les fondateurs de l'a(i)sbl ou de la fondation
- Toute autre personne physique exerçant par d'autres moyens le contrôle en dernier ressort sur l'a(i)sbl ou la fondation

Les catégories énumérées sont cumulatives. Cela signifie que les redevables d'information doivent encoder toutes les personnes qui sont considérées comme bénéficiaires effectifs, ainsi que la catégorie à laquelle elles appartiennent. Si une personne relève de plus d'une catégorie, un enregistrement distinct doit être exécuté dans chaque catégorie.

Quelles sont les informations à communiquer pour chaque bénéficiaire effectif ?

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Nationalité
- Adresse
- Date à laquelle il est devenu bénéficiaire effectif
- Numéro d'identification au Registre national
- Catégorie de bénéficiaire effectif

Pour les modalités concernant le registre UBO :

<https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

**Retrouvez les articles juridiques parus via
www.reseau-idee/espace-membres**